

CHRONIQUE D'HISTOIRE MARITIME

FONDÉE EN 1979

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE MARITIME

issue de la fusion du Comité de Documentation Historique
de la Marine et de la Commission Française d'Histoire Maritime.
Placée sous le patronage de l'UNESCO, du Conseil international
de la Philosophie et des Sciences humaines, du Comité international
des Sciences historiques et de la Commission Internationale d'Histoire Maritime.

SIÈGE SOCIAL :
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MARINE

N°51, JUIN 2003

**LA FIN DE LA COURSE BARBARESQUE
ET LA LIBÉRATION DES « CAPTIFS CHRÉTIENS »
D'ALGER EN 1830**

Par M. François JACQUIN

Docteur en droit, Prix Album 1998 de l'Académie de Marine

La piraterie maritime entre musulmans et chrétiens a été endémique en Méditerranée. Elle s'est longtemps accompagnée, au haut Moyen Âge et même plus tard, de débarquements de « Maures » sur les côtes européennes et d'expéditions punitives sur les ports barbaresques d'Oran, Alger, Tunis, et Tripoli de Barbarie.

Pour nous limiter au 19^{ème} siècle, rappelons aussi que la guerre de course, forme plus officielle et policée de la piraterie, a été intense, notamment entre Anglais, Français et Hollandais, sous le Consulat et l'Empire. Le port d'Alger a enregistré alors plus de quatre-vingts entrées de corsaires provençaux et languedociens venus s'abriter ou vendre leurs prises¹¹, tandis que le *Conseil des Prises*, juridiction française spécialisée, a tranché dans la même période sur plus de cinq cents cas de prises ramenées par nos nationaux¹².

Notre étude concerne la régence d'Alger, de 1816 au 5 juillet 1830, date de son effondrement du fait de l'entrée de l'armée française dans la ville. Remarquons toutefois que les principes et la pratique de la course étaient les mêmes dans les autres régences barbaresques de Tunis et de Tripoli, placées aussi théoriquement qu'Alger dans la dépendance de l'empire ottoman.¹³

¹¹ CC 1820 P.286. Il y avait eu, en fait, alternance ou coexistence entre hostilité et alliance. Ainsi, en 1805, Napoléon a fait libérer 230 esclaves français, liguriens et italiens, en refusant de payer rançon, mais en faisant 'cadeau' de 80000 piastres (400000 livres. Cf. *Moniteur Universel*, 1805 n°352, et *Mémoires de la Congrégation de la Mission* (Pères Lazaristes) T.III, 1865 p.520.

¹² Cf. Florence Le Guellaf, *Armements en course et droit des prises maritimes*, Nancy 1999. Le droit de course n'a été aboli en Europe que le 16 avril 1856, mais les souverains français avaient déjà renoncé à y recourir dans les conflits depuis 1815.

¹³ En fait, la régence d'Alger « était une colonie d'exploitation dirigée par une minorité de Turcs, avec le concours de notables indigènes ». Cf. Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, T.1, Paris 1964, p. 1.

Busnach, conseillers financiers et banquiers du Dey. En 1815, ceux-ci se déclaraient encore créanciers de la France à hauteur de 24 millions de francs (capital et intérêts). Des discussions ramenèrent la somme à 18, puis à 14, et finalement à 7 millions par un accord signé le 28 octobre avec Paris.

Le système budgétaire et réglementaire français et des oppositions parlementaires retardèrent longtemps le paiement, malgré les réclamations périodiques d'Alger. Début 1827, 4 millions seulement avaient été transférés, tandis que 2,5 millions étaient consignés à la Caisse des Dépôts en garantie des créances que des maisons françaises auraient pu justifier sur Bacri. Le nouveau dey, Hussein, manifesta de plus en plus son mécontentement et réclama le transfert intégral des 7 millions, déclarant faire son affaire de l'appréciation des dettes de Bacri et du paiement de ses créanciers. Soupçonnant Bacri d'avoir prélevé 2 millions de pot de vin avec la complicité de Duval, il emprisonne le premier. Ayant accordé au second une audience, le 29 avril 1827, il exprime vivement sa colère contre les atermoiements français et frappe le consul de France d'un coup d'éventail⁴¹.

La nouvelle fit scandale à Paris. On y vit l'occasion d'une action pour « délivrer enfin la France et l'Europe du triple fléau que le monde civilisé s'indigne d'endurer encore, la piraterie, l'esclavage des prisonniers et les tributs qu'un Etat Barbare impose à toutes les Puissances Chrétiennes »⁴², et pour mettre fin aux remises en cause chroniques de nos concessions coralliennes. C'était aussi la possibilité pour la royauté de manifester son sens de l'honneur national et la capacité de ses armées.

RUPTURE ET BLOCUS

La rupture est décidée. Le 12 juin 1827, les résidents français quittent Alger⁴³, et le 14 un ultimatum est adressé au dey, exigeant réparation de « l'outrage horrible et scandaleux » commis sur la personne du consul de France. Un blocus naval est mis en place, tandis qu'à Paris des projets de débarquement sont sérieusement étudiés.

Le commandant de la division du blocus, Collet, demande 15 bâtiments pour couvrir les côtes algériennes et tunisiennes, celles de l'Italie du sud, des Baléares et d'Espagne jusqu'à Gibraltar et même Algésiras. Le danger le plus grand pour le trafic est celui des felouques à faible tirant d'eau qui longent les côtes. Collet ne disposera que de 8 à 9 bâtiments. Mort d'épuisement en Août 1828, il est remplacé par l'amiral de La Bretonnière.

Efficacité du blocus

En 3 ans de blocus, la division détruit une dizaine de bâtiments de guerre du dey, et annonce périodiquement - dès 1827- qu'il n'y en a plus. On en trouvera encore une dizaine à Alger en juillet 1830.

La division fait aussi 14 prises civiles, dont 2 algériennes. Sur les 12 prises faites à des neutres, le Conseil des prises, au terme de sa longue procédure, n'en reconnaît que 6 valides. Les autres doivent être rendues ou indemnisées.

⁴¹ MeD v.11, Deval, 30 avril 1827.

⁴² MeD v.5 p.92.

⁴³ Armée 1H4 dossier 2, lettre collective des partants, 12 juin 1827, remise au dey.

Alger, en dépit du blocus, a reçu des approvisionnements de Sardaigne, de Livourne et de Gibraltar.⁴⁴

Coût du blocus

Durant le blocus, les navires du dey capturent ou pillent 8 bâtiments civils français, faisant 63 captifs.

Mais surtout, l'état de guerre s'avère désastreux pour notre commerce méditerranéen. La navigation ne se fait plus qu'en convoi, deux fois par mois au départ de Marseille vers Cadix et retour, ce qui mobilise 3 bateaux de guerre en plus de ceux du blocus. Les primes d'assurance flambent et Cadix exige des droits élevés des navires mouillés en attente de convoi. Le budget de la marine est obéré.⁴⁵

Au printemps 1829, Paris un peu las du coût et du manque de résultat du blocus, malgré l'optimisme des rapports, croit percevoir les signes d'un esprit de compromis dans la régence. Instruction est donnée au commandant de la force de blocus d'aller négocier, avec pour priorité la libération des détenus français : « Il pourra faire valoir la générosité avec laquelle soixante-dix algériens capturés sur des corsaires de la régence ont été remis en échange de dix-neuf français, et treize autres renvoyés plus tard, sans conditions, contre sept français seulement⁴⁶ ».

L'amiral de La Bretonnière mouille à Alger fin juillet, avec la *Provence* et l'*Alerte*. La négociation échoue, le dey, encouragé dit-on par les consuls anglais et napolitain, refusant les diverses formules de « réparation » proposées par la France pour effacer l'insulte de juin 1827. Pire, le 3 août, le bâtiment amiral est canonné au sortir du port ! Cette fois, même si le palais fait savoir qu'il condamne cette initiative subalterne, l'injure et la rupture sont définitives⁴⁷. Avant cet accrochage, La Bretonnière avait pu, le 1^{er} août, visiter dans la maison de campagne du consul de Sardaigne, plusieurs capitaines et autres Français prisonniers. Ils n'étaient pas maltraités mais craignaient qu'une expédition contre Alger soit « le signal de leur supplice »⁴⁸.

⁴⁴ Med v.5 p.124.

⁴⁵ Cf. Rapport du ministre de la marine au Roi, 22 août 1827, BB4/531 p.435.

⁴⁶ Esquer op.cit. p.105. En 2 ans de blocus les Algériens avaient donc capturé puis échangé 26 Français. On verra que le 5 juillet 1830 il restait 37 marins civils captifs, soit un total de 63 Français capturés en 3 ans, équipage de 7 ou 8 bateaux de commerce ou de pêche. Les responsables du blocus étaient trop optimistes, déclarant dès 1828 qu'il ne restait plus de navires pour la course, sauf un, poursuivi de tous les côtés, et une frégate en cours de construction (Bajot 1828 P.2 T.1 p.735). Or, le 9 juillet 1830, Duperré découvre dans le port d'Alger une vieille frégate désarmée, une vieille corvette, 4 brigs de 10 canons, une goélette-brig, quatre felouques, trente bateaux plats armés d'un canon, une frégate en chantier, deux goélettes préparées pour brûlot (Marine, BB4/528 p.123).

⁴⁷ Cf. Esquer op.cit. pp.105-113. Selon l'Allemand S.F.Pfeiffer qui observa la scène depuis le quai, la *Provence* était dans son tort, en refusant d'obtempérer aux « fumades » qui lui enjoignaient de s'éloigner des batteries. Cf. A. Michiels, *La prise d'Alger racontée par un captif*, in *Revue Contemporaine*, Paris 1854, p.249.

⁴⁸ Cf. Nettement op.cit. p.171.

Marins français victimes des opérations de blocus

Durant le blocus, on vient de le voir, la course continuait, et le nombre d'Algériens saisis par nos forces était bien supérieur au nombre des civils français capturés par les corsaires du dey. Mais deux erreurs de navigation devaient entraîner l'échouage de bâtiments militaires ou de leurs canots sur la côte algérienne, suivi du massacre d'une large partie des équipages, les survivants étant transférés à Alger comme prisonniers de guerre.

Le 17 juin 1829, poursuivant une felouque, les canots de la *Duchesse de Berry* et de l'*Iphigénie* s'échouent : 25 hommes, officiers et matelots sont rapidement mis à mort par la population accourue, 1 seul, pris sous la protection d'un cheik et de sa fille, est envoyé en captivité⁴⁹. Le 14 mai 1830, au soir, les bricks la *Silène* (commandant Bruat), et l'*Aventure* (commandant d'Assigny) s'échouent dans la brume sur la côte kabyle. Au matin, les 200 hommes sont emmenés par les habitants dans divers villages. Mais à l'apparition, au large, d'un bâtiment français à leur recherche, qui signale sa présence par un coup de canon, beaucoup sont massacrés. Les autres se faisant passer pour Anglais réussissent, grâce à Bruat, à être conduits à un poste de soldats turcs qui les mènent à Alger.⁵⁰

Quatre-vingt-neuf rescapés s'y retrouvent finalement, enfermés dans un amas de vieilles masures où ils rejoignent environ vingt matelots français ayant fait partie de navires marchands pillés par les Algériens, un matelot échappé au massacre de la *Duchesse de Berry* et trois grecs⁵¹. A ces prisonniers il faut ajouter les quelques capitaines marchands logés chez les consuls européens. Il y avait en outre dans cet enclos 100 à 150 prisonniers musulmans et, selon d'autres sources, quelques captifs espagnols⁵². Mentionnons à part l'allemand Pfeiffer, étudiant en chirurgie, capturé en 1825 à Smyrne et devenu cuisinier puis médecin du premier ministre⁵³.

Le régime du « bagne » d'Alger était devenu libéral, tout au moins pour les Français. « Le dey lui-même nous a envoyé le jour de notre arrivée les objets que réclamaient nos premiers besoins », écrit d'Assigny. Il n'y avait pas de travail obligatoire, le temps se passant en jeux et en exercices physiques. Le consul de Sardaigne venait avec son médecin visiter les prisonniers et, discrètement, apportait et remportait le courrier. Contrairement aux capitaines marchands, les officiers français

⁴⁹ Cf. Esquer op.cit.p.84 et Nettement op.cit.p.163.

⁵⁰ Sur cette affaire nous disposons du rapport rédigé au bagne par d'Assigny le 23 mai, transmis via le consul sarde à Duperré (Armée H235 V17AL, et Bajot 1830 P2 T1 pp.711-723), et des courriers de ce consul à Polignac des 25 mai et 1^{er} juin (MeD v.5 pp.300-302 et 331). S'y ajoutent le deuxième rapport, plus détaillé, rédigé par d'Assigny après sa libération (BB4/521 pp.123-131) et les souvenirs de Bruat rapportés par M.J.Bopp, *La captivité de l'Amiral Bruat*, in *Revue historique de l'Armée* 1950 n°3, et par G.Benoît-Guyod, *Bruat Amiral de France*, Paris 1960. Ces documents aboutissent à retenir le chiffre de 89 rescapés, dans une gamme qui, selon d'autres ouvrages, va de 82 à 109. Par contre le consul sarde dit avoir pu faire enterrer les 109 têtes accrochées sur les murs d'Alger.

⁵¹ Selon le récit très tardif de Bonard raconté par A.Lomon, *Souvenirs de l'Algérie, Captivité de l'Amiral Bonard et de l'Amiral Bruat*, J.Hetzel, Paris 1863, pp.149-150.

⁵² Cf. M.Rozet, *Relation de la guerre d'Afrique pendant les années 1830 et 1831*, Paris, Firmin-Didot, 1833.

⁵³ Cf. Michiels op.cit.